

INT 04-2026 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Didier Callmander & consorts, relative à l'insécurité du quartier de Malley-Gare

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 22 juin 2026.

Question 1 : Comment sont coordonnées et traitées par les différentes parties prenantes les perturbations ayant lieu dans l'ensemble du quartier de Malley Gare / Malley Gazomètre ?

S'agissant de l'action de la Police de l'Ouest lausannois, la situation du secteur de Malley fait l'objet d'un suivi opérationnel renforcé depuis le mois de mai 2026. Les Municipalités concernées, représentées par leurs Municipaux en charge de la sécurité, sont régulièrement informées de l'évolution de la situation par le chef de l'unité territoriale, dans le cadre de bilatérales mensuelles, ainsi que par les officiers de la Police de proximité. Cette coordination permet d'adapter les mesures opérationnelles en fonction de l'évolution des problématiques constatées.

Afin de répondre aux préoccupations exprimées par les riverains et les commerçants, la Police de l'Ouest lausannois a notamment mis en œuvre les mesures suivantes :

- renforcement de la présence policière visible, notamment par des patrouilles pédestres et motorisées aux périodes identifiées comme sensibles ;
- contrôles ciblés en matière de troubles à l'ordre public, d'occupation du domaine public, de nuisances et de circulation ;
- enquêtes de voisinage et visites de proximité auprès des habitants, commerçants et autres usagers afin de recueillir leurs préoccupations, d'identifier les problématiques rencontrées et de renforcer le sentiment de sécurité ;
- suivi régulier des événements et du renseignement opérationnel afin d'adapter les dispositifs engagés ;
- échanges permanents avec les partenaires présents sur le secteur.

Les patrouilles de proximité et, plus particulièrement, le garant de secteur entretiennent quotidiennement des contacts avec les commerçants, les habitants, les concierges et les autres acteurs du quartier. Cette présence régulière favorise la remontée d'informations, permet de répondre rapidement aux préoccupations exprimées et contribue à renforcer le sentiment de sécurité. Lorsque la situation le nécessite, les patrouilles apportent également un appui sécuritaire aux entreprises mandatées pour les opérations de nettoyage afin qu'elles puissent intervenir dans des conditions adéquates.

Question 2 : Est-ce que les causes ou les origines des nuisances ont fait l'objet d'une analyse et si oui, quelles ont sont les conclusions ?

Oui. Une analyse de la situation a été réalisée par la Police de l'Ouest lausannois. Celle-ci a permis d'identifier les principales problématiques signalées par les habitants et les partenaires du quartier, notamment le sentiment d'insécurité, les regroupements sur le domaine public, les incivilités, les déchets et les troubles à l'ordre public.

À ce jour, il est également constaté que l'entretien de certains espaces publics ne contribue pas favorablement au sentiment de sécurité et constitue un élément qui nécessite une coordination avec les partenaires concernés.

Question 3 : Quel(s) corps de police est/sont sollicité(s) lors d'interventions et, s'ils sont plusieurs, comment se répartissent-ils leur travail ?

C'est la Police de l'Ouest lausannois qui est principalement sollicitée pour assurer le maintien de l'ordre public.

À ce titre, elle intervient :

- à la suite d'appels reçus par la Centrale d'engagement via le 117 ;
- dans le cadre de patrouilles préventives et de contrôles quotidiens effectués sur le secteur de Malley ;
- par l'intermédiaire du garant de secteur, qui assure le suivi des démarches de résolution de problèmes, la coordination avec les partenaires et le maintien d'une présence régulière sur le terrain.

En fonction de la nature des faits constatés et des compétences légales en vigueur, la Police cantonale vaudoise et la Police de Lausanne peuvent également être amenées à conduire des investigations de police judiciaire ou des actions spécifiques relevant de leurs domaines de compétence.

Question 4. De quelle manière mais surtout à qui sont facturées les interventions de police dans ce quartier ?

D'une manière générale, il n'y a pas de facturation lorsque la Police intervient pour des actions de prévention, de surveillance ou à la suite d'une dénonciation au 117.

Les coûts de fonctionnement de la Police de l'Ouest lausannois sont répartis entre les communes membres selon la clé de répartition prévue par la convention intercommunale, qui tient compte :

- du point d'impôt ;
- du nombre d'habitants (pondération) ;
- du nombre d'interventions sur le territoire de chaque commune.

C'est au travers de ce dernier critère que les communes participent, de manière différenciée, aux frais de fonctionnement de la Police de l'Ouest lausannois.

Question 5 : Quelles mesures de prévention et d'améliorations sont prévues, à court, moyen et long terme ?

5.1 Mesures de prévention en termes de cohésion sociale :

Le Service Jeunesse, Sport & Cohésion sociale de la Ville de Prilly s'apprête à démarrer en septembre prochain différentes actions ayant pour but de favoriser les dynamiques communautaires et participatives au sud du territoire prilléran. Ce travail sera conduit en collaboration avec les communes voisines (Renens et Lausanne), les habitantes du quartier de Malley (et alentours), l'Université de Lausanne et les acteurs et actrices institutionnelles de cette région. Ce projet, qui suit en partie les méthodes liées aux démarches participatives menées dans les quartiers nord de la Ville de Prilly (« Mon quartier, ma voix »), est soutenu par la Fondation Leenaards et en préparation depuis novembre 2025.

Plus concrètement, les actions auront pour objectif de :

- Favoriser un travail concerté entre les trois communes citées ci-dessus, en faveur de l'intégration des nouvelles et nouveaux habitantes et l'accompagnement des populations déjà établies dans la transformation de leur quartier.
- Organiser des assemblées citoyennes permettant d'aborder différentes thématiques (espaces publics, liens intergénérationnels, santé communautaire, vivre-ensemble, etc.) et offrant un lieu de participation directe à la population.
- Co-construire des mesures et projets renforçant la cohésion sociale, en s'appuyant sur des outils d'animation socioculturelle et sur les méthodologies apportées par les partenaires académiques.

- Expérimenter des formes innovantes de gouvernance partagée (type « contrat de quartier », budgets participatifs, assemblées citoyennes, etc.) et de collaborations de recherche collaboratives.

Il convient de relever que les ressources dont disposent actuellement le Service Jeunesse, Sport & Cohésion sociale ne permettront de poursuivre ce travail que jusqu'au 31 décembre 2026 ; le poste de chargée de projet en cohésion sociale n'évoluant pas sous les termes d'un contrat à durée indéterminée.

La Ville de Prilly dispose également de deux professionnel·les du travail social de proximité (TSP). Ils et elles sont amenées à aller à la rencontre des jeunes ayant entre 12 et 25 ans dans l'espace public, et d'engager des actions de prévention. Les TSP entretiennent une collaboration étroite avec la PolOuest. Le quartier sud de Prilly sera davantage investi durant le 2^{ème} semestre 2026.

5.2 Mesures de prévention au niveau intercommunal :

La stratégie de prévention repose sur une approche globale, associant les mesures opérationnelles déjà déployées par la Police de l'Ouest lausannois, le renforcement des actions de cohésion sociale ainsi qu'une coordination renforcée entre l'ensemble des partenaires concernés.

À court terme (jusqu'à fin 2026), les dispositifs de proximité de la PoOuest sont maintenus et les actions du Service Jeunesse, Sport & Cohésion sociale seront déployées afin de renforcer le vivre-ensemble et la participation des habitantes et habitants. Parallèlement, les Municipalités de Prilly et Renens mettront en place, en collaboration avec l'Observatoire de la sécurité, un groupe de travail pluridisciplinaire réunissant les Municipalités, la Police de l'Ouest lausannois, la Police cantonale, les travailleurs sociaux ainsi que des représentantes et représentants des habitantes et commerces du quartier. Ce groupe aura pour mission d'établir un diagnostic partagé et de définir un plan d'action commun.

À moyen terme (2027), ce plan d'action sera mis en œuvre de manière coordonnée par l'ensemble des partenaires, avec un suivi régulier des mesures engagées et de leurs effets.

À long terme (dès 2028), l'objectif est d'inscrire cette collaboration dans une gouvernance durable du quartier, afin d'adapter en permanence les actions aux besoins du terrain et de renforcer durablement la qualité de vie, le vivre-ensemble et le sentiment de sécurité.

La constitution de ce groupe de travail est actuellement en cours. La Municipalité reviendra prochainement devant le Conseil communal afin de présenter son fonctionnement, le plan d'action retenu ainsi que les premières mesures qui en découleront.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

L. Sartorelli

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 août 2026

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 5 octobre 2026